

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire concernant la délégation de compétences au Président en date du 9 juillet 2020, soumis au contrôle de légalité le 16 juillet 2020,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est engagée dans la mise en œuvre de solutions auprès des habitants pour les inciter à trier les emballages ménagers,

Considérant que CITEO/ADELPHE est un éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Considérant que CITEO/ADELPHE contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens,

Considérant que CITEO/ADELPHE a lancé un appel à projets, pour la période 2025 à 2026, visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques,
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par Citeo et Adelphe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Considérant que l'objectif de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est d'augmenter les tonnages d'emballages et papiers collectés et de maîtriser la qualité du geste de tri,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite répondre à cet appel à projets notamment pour financer :

- L'acquisition d'outils de contrôle automatisé de la qualité de tri,
- La poursuite de la simplification du schéma de collecte en centre-ville,
- Le renouvellement des outils de sensibilisation des habitants

Avec un montant estimé à 633 429 € dont 443 000 € qui pourraient être financés par cet appel à projet,

DECIDE

Article 1 : De candidater à l'appel à projets « Collecte 2024 Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » de l'Eco-organisme CITEO/ADELPHE,

F. Bayrou

François BAYROU

Président de la CDA – Pau Béarn Pyrénées

